



***10 initiatives communes***  
*Sur le volet Polyhandicap*

Juin 2017

## Le groupement Polycap

Créé en 2013, le groupement de coopération médico-sociale Polycap regroupe différents acteurs gestionnaires d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap : La Sauvegarde du Nord, l'ANAJI, le GAPAS et CCAS de Roubaix. 13 établissements de ces organismes sont concernés par le périmètre du groupement Polycap car ils ont tous pour point commun d'accompagner des personnes polyhandicapées.

Les établissements du groupement Polycap accueillent plus de 400 personnes en situation de handicap, voire de Polyhandicap pour une large partie d'entre eux. Dans le département du Nord, Polycap représente 3 places installées sur 10 pour enfant ou adolescents polyhandicapés.

Les objectifs du groupement sont :

- D'améliorer les réponses aux besoins des populations accueillies par la complémentarité des savoir-faire de ses membres ;
- De mutualiser compétences et expertises ;
- De fédérer les professionnels et leurs pratiques et de développer le travail en équipe ;
- D'optimiser les services rendus aux jeunes polyhandicapés.

La petite enfance, les enfants et les jeunes en situation de handicap et de polyhandicap sont les publics vers lesquels les actions du groupement sont particulièrement dirigées.

Pour ce faire le Groupement décline son intervention autour de quatre grands axes :

- **Le parcours des populations accueillies.** L'objectif est de garantir à chaque personne accueillie un parcours répondant au plus près à ses besoins.
- **L'approche territoriale** : en apportant une réflexion territoriale concertée.
- **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** : il s'agit d'adopter une politique d'engagements communs en matière de ressources humaines
- **La mutualisation des moyens** : en vue de concevoir des politiques communes de recherche-développement au bénéfice des populations accueillies.

## Avant-propos

Par ce document, les administrateurs du groupement ont souhaité, en premier lieu, saluer le déploiement d'un volet spécifique pour le polyhandicap dans le cadre de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale.

Cet écrit vise à formaliser la réflexion commune de quatre entités gestionnaires d'établissements et services accompagnant des personnes polyhandicapées. En toute humilité, il s'agit ainsi d'apporter un éclairage venu du « terrain » sur le volet polyhandicap déployé par les pouvoirs publics.

Cette démarche est à l'image du fonctionnement particulier du groupement qui cherche à partager certaines visions stratégiques tout en gardant les spécificités et l'identité propre de ses membres. En effet, nous pensons que l'histoire de chaque association forge son identité ainsi que le type de propositions de réponses au public accueilli. Nous ne cherchons donc pas à lisser les pratiques, mais à partager des compétences pour que chacun puisse faire évoluer ses modalités d'accueil et améliorer la prise en charge des personnes accueillies et en particulier les personnes polyhandicapées.

Dans de nombreux cas, le volet polyhandicap a permis de conforter les administrateurs sur les orientations stratégiques choisies depuis sa création. Des croisements entre les projets actuels et futurs du groupement ont pu être réalisés. De manière synthétique, la vision de Polycap est donc exprimée en s'appuyant sur les 26 fiches actions du volet polyhandicap.

Cette réflexion s'inscrit ainsi dans notre volonté d'être en capacité de fournir une analyse croisée et des éclairages aux décideurs nationaux et régionaux. Ainsi, de manière sous-jacente, cette action vise aussi à apporter des éclairages nécessaires à la construction du nouveau projet régional de santé de la région Hauts-de-France.

Ce travail témoigne enfin, de la volonté du groupement d'être identifié comme un acteur important de la prise en charge des personnes polyhandicapées et plus encore, comme un partenaire pour les projets de demain.

*Claude Hujeux, administrateur du groupement Polycap*

## Destinataires

- **La DGCS et la CNSA**, présidents du comité de pilotage du volet Polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale



- **L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France**



- **L'association Ressources Polyhandicap 59/62**



## Les 10 initiatives de Polycap

**Fiche Action n°1 :** « *Réaliser un diagnostic des besoins en vue d'adapter et d'organiser l'offre territoriale en réponse aux besoins recensés* »

### **Analyse et actions du groupement**

Conscient des enjeux liés à la connaissance de l'offre existante sur le territoire et des besoins identifiés, le groupement a analysé l'activité de ses IEM/IME de 2007 à 2015. Ces tableaux de bord ont permis d'analyser les effectifs en allant plus loin que la simple notion d'agrément et en prenant en compte différentes variables : type de handicap, âge, sexe, liste d'attente, origines des entrées. Il s'agissait aussi de décrire l'inscription de POLYCAP dans son territoire en développant la notion de parcours.

Le groupement Polycap a aussi rapidement saisi l'importance de la réforme de la tarification **SERAFIN PH** dès 2015, deux établissements ont participé à la première enquête de coûts auprès de 120 établissements. Au préalable, une sensibilisation des professionnels des établissements a été opérée grâce à la diffusion d'un document de synthèse. Suite à ces échanges au sein des établissements, le groupement a rédigé un écrit commun auprès de la directrice du projet avec les points positifs identifiés dans la réforme, mais également les points d'attention liés notamment à la spécificité de l'accueil de personnes polyhandicapées.

### **Initiative Polycap n°1 :**

Polycap est en capacité de fournir une analyse croisée sur l'accueil des personnes polyhandicapées. Le groupement est aussi en mesure d'échanger sur des outils adaptés pour mettre en œuvre un véritable observatoire quantitatif et qualitatif sur la notion de polyhandicap.

**Fiche Action n°2 :** « *Développer en fonction des besoins et des attentes des réponses modulables coopératives afin de favoriser les parcours de vie des personnes polyhandicapées en proximité* »

### **Analyse et actions du groupement**

La mise en œuvre de réponses modulables dans les établissements pour les personnes polyhandicapées est une nécessité. Ce type de réponses est en partie déployé dans certaines structures du groupement en proposant des places en internat de manière modulée et en élaborant l'emploi du temps de chaque personne accompagnée en fonction de son projet.

Le décret à venir sur l'autorisation des établissements pour personnes handicapées devrait apporter plus de souplesse sur les questions d'agrément aux établissements. Toutefois, ces réponses modulées se heurtent parfois à des aspects financiers pouvant être reprochés aux

organismes comme l'augmentation des coûts du transport ou du nombre de contrats à durée déterminée.

En tout état de cause, s'agissant du secteur enfant, la volonté du groupement est de tendre vers un dispositif enfance 0 – 20 ans offrant plus de souplesse et permettant en partie de répondre aux défis que représente la réponse accompagnée pour tous.

En parallèle, Polycap développe des pratiques de coopération et de coordination du parcours des personnes polyhandicapées (de manière directe ou indirecte) en travaillant sur des projets communs, en permettant des temps d'échanges de pratiques entre les professionnels, en favorisant l'harmonisation des pratiques ou encore en menant une réflexion partagée sur la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. C'est pourquoi Polycap a voulu transmettre ces différents retours d'expérience à l'ANESM lors d'un appel à contribution sur le sujet, en mars 2017.

Enfin, Polycap organisera en Juin 2017 son premier comité « d'admission » avec des représentants de chaque établissement ou service. Cette rencontre permettra de réaliser un état des lieux des critères d'admission et de l'organisation des listes d'attentes dans les différents établissements ou services. Cette démarche s'inscrit dans le principe d'une réponse accompagnée pour tous. Le fait de « croiser les listes d'attente » permettra notamment d'identifier les personnes sans solution.

#### **Initiative Polycap n°2 :**

Polycap invite l'Agence Régionale de Santé à organiser des concertations entre l'ensemble des acteurs du polyhandicap du territoire afin de mieux appréhender les personnes sans solution.

#### ***Fiche Action n°4 : « Assurer une fonction ressources polyhandicap dans chaque région »***

##### **Analyse et actions du groupement**

Lors de la conception du groupement, les établissements qui se sont réunis l'ont fait autour d'un point commun : celui d'accueillir des personnes polyhandicapées. Polycap a toujours souhaité dépasser les clivages et les différences en termes d'identité entre les acteurs intervenants dans le champ du polyhandicap. C'est pourquoi les associations du groupement ont rapidement fait partie des fondateurs de l'Association Ressources Polyhandicap 59/62 qui entend améliorer la prise en compte des personnes polyhandicapées dans la région en créant une synergie entre les différents acteurs : familles, proches, usagers, professionnels de santé, réseaux, associations gestionnaires d'établissements.

Le nombre d'adhérents en constante hausse, la reconnaissance des actions menées et l'identification de l'association par instances de décisions régionales et nationales

témoignent de la légitimité de l'association pour assurer cette fonction « ressource » dans la région Hauts-de-France.

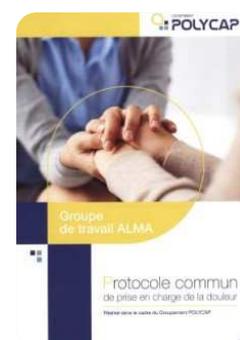
### Initiative Polycap n°3 :

Polycap propose de soutenir la mise en place d'une fonction ressource sur le polyhandicap dans chaque région. L'association ressource Polyhandicap apparaît comme étant la plus légitime dans la région Hauts-de-France pour assurer cette fonction. Polycap souhaite soutenir l'ambition de disposer d'un centre ressources en étant un partenaire efficace et dynamique sur la question du Polyhandicap.

### Fiche Action n° 5 : « Renforcer l'accès aux soins des personnes polyhandicapées »

#### Analyse et actions du groupement

Concernant l'accès aux soins des personnes polyhandicapées, la priorité du groupement a été de travailler de manière concertée sur la prise en charge particulière de la douleur pour les personnes. Ainsi, un groupe de travail pluridisciplinaire a rédigé un protocole commun de prise en charge de la douleur à destination des professionnels, des familles et des partenaires. Depuis, ce groupe de travail se réunit régulièrement pour poursuivre la réflexion et les actions sur ce thème.



L'autre défi pour le médico-social est aussi de créer davantage de ponts avec le secteur sanitaire. Les conventions de partenariats restent à développer. Ce manque de coopération s'observe notamment dans l'élaboration des groupements hospitaliers de territoire qui s'est opérée sans concertation avec le secteur médico-social dans la métropole lilloise. Pour autant, certaines initiatives vont dans le bon sens. Ainsi, Polycap salue la démarche choisie par l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet régional de santé, de constituer des chantiers thématiques réunissant à la fois des acteurs de la sphère sanitaire et médico-sociale.

Dans ce contexte, les nouvelles technologies apparaissent comme l'une des solutions pour faciliter les liens avec le secteur sanitaire. C'est pourquoi l'action 2 du volet polyhandicap portant sur les expériences de télémédecine attire l'attention du groupement. De plus, comme évoqué ci-après, le groupement intègre ces enjeux dans le cadre de sa stratégie en matière de système d'information.

### Initiative Polycap n°4 :

Le groupement Polycap souhaite poursuivre la mise en place d'actions visant à faciliter l'accès aux soins des personnes polyhandicapées, en particulier en coopérant de manière plus approfondie avec le secteur sanitaire. En ce sens, Polycap est volontaire pour participer à des expériences innovantes, notamment en matière de télémédecine. Enfin, le groupement soutient l'initiative portée par l'ARS pour développer une plateforme régionale d'accès aux soins.

**Fiche Action n° 6 :** « *Améliorer l'articulation entre les structures SSR spécialisées dans la prise en charge du polyhandicap et les ESMS accompagnant les personnes polyhandicapées* ».

### **Analyse et actions du groupement**

A l'image du secteur médico-social dans son ensemble, les 13 établissements du groupement conservent chacun leur identité et leur spécificité. Développer des nouveaux outils pour faciliter les admissions et les orientations des personnes est donc important pour bien cerner le projet de chaque établissement (ou service) et proposer la meilleure solution d'accompagnement.

En outre, peu importe le niveau de responsabilité, nombreux sont les professionnels qui sont en difficulté pour comprendre finement les caractéristiques de l'ensemble des structures et services existant sur un territoire donné. Dans ce contexte, l'outil ViaTrajectoire, qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé se justifie et nécessiterait d'être étendu au secteur du handicap.

### **Initiative Polycap n°5 :**

Polycap renouvelle sa disponibilité pour expérimenter l'outil Via-Trajectoire dans le champ du handicap dans la région Hauts-de-France.

**Fiche Action n°7 :** « *Développer la coordination des interventions aux personnes polyhandicapées en incluant les proches aidants* »

### **Analyse et actions du groupement**

Polycap travaille depuis plus d'un an sur un projet d'informatisation du dossier de l'utilisateur. Dans ce cadre, après plusieurs retours positifs, nous sommes amenés à collaborer avec les services régionaux de la région Hauts-de-France sur un projet de financement FEDER pour l'axe prioritaire 2 : « *Accélérer la transformation de la société régionale à travers l'accroissement des usages et services numériques d'intérêt public* ». Ainsi, à l'origine propre au groupement, notre démarche s'étend aujourd'hui à 32 établissements. Ce travail nous a notamment amenés à approfondir nos réflexions sur des thématiques essentielles et transversales pour les établissements : le parcours de soins des usagers, l'interface des dossiers entre le social et le médical, l'inclusion des usagers et des familles, ou encore la convergence du projet vers la question du DMP et de la Messagerie Sécurisée de santé.

### **Initiative Polycap n°6 :**

Polycap encourage les interlocuteurs en régions à accompagner et coordonner les réflexions des établissements du secteur médico-social sur les systèmes d'information partagés.

**Fiche Action n°8 : « Renforcer et faciliter les liens avec les acteurs de la protection de l'enfance pour les suivis des enfants et adolescents polyhandicapés »**

**Analyse et actions du groupement**

Le renforcement des liens avec le champ de la protection de l'enfance et le secteur du Polyhandicap est perçu comme un enjeu important par le groupement Polycap. En outre, dans le cadre d'un groupe de travail initié en 2016 sur le thème de l'autorité parentale, des contacts ont eu lieu avec l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale (UTPAS) d'Hellemmes. L'objectif de ce groupe de travail est de mener une réflexion sur les postures à adopter à partir de difficultés rencontrées sur le terrain, par exemple en cas de séparation des parents ou de situations familiales complexes.

Le groupe réunit ainsi les assistants du service social du groupement qui travaillent actuellement à l'élaboration de fiches pratiques à destination des professionnels. Ainsi, l'un des objectifs de ce groupe est de co-construire une partie des fiches avec des professionnels de la protection de l'enfance en contactant une UTPAS mais également en interagissant avec des professionnels spécialisés d'autres associations. Dans un cadre réglementaire complexe, l'enjeu est ici de conforter les professionnels sur leurs pratiques, mais aussi de clarifier les rôles de l'institution vis-à-vis des partenaires extérieurs aux différentes étapes de l'accompagnement des enfants.

Plus largement, l'enjeu est aussi de faire connaître aux partenaires de la protection de l'enfance les spécificités du polyhandicap.

**Initiative Polycap n°7 :**

Polycap propose de mener des actions de sensibilisation voire de formation sur la question du polyhandicap auprès des professionnels du champ de la protection de l'enfance (service du département, familles d'accueil, associations, etc.).

**Fiche Action n°11 : « Renforcer la formation initiale et continue des professionnels intervenant auprès des personnes polyhandicapées et créer des savoirs partagés ».**

**Analyse et actions du groupement**

L'un des fondements du groupement est le développement d'une politique d'engagements communs en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cette démarche peut s'avérer complexe à mettre en œuvre en raison des différences entre les organismes, notamment les différences entre les associations et la fonction publique territoriale ou encore les différences de convention collective.

Polycap a toutefois réussi à faire bénéficier certains professionnels de formations communes en dehors des plans de formation (par exemple la formation à la méthode Bobath). L'objectif est de permettre aux professionnels des différents établissements de disposer de compétences égales et ainsi de favoriser la continuité d'une méthode d'accompagnement.

La mobilité professionnelle est aussi encouragée à l'échelle du groupement par la diffusion des annonces au sein de l'ensemble des établissements ou le fait de favoriser à compétences égales, l'embauche d'un professionnel du groupement.

#### **Initiative Polycap n°8 :**

Polycap est à disposition des acteurs de la formation initiale et continue pour proposer des temps d'immersion dans les établissements ou services accompagnant des personnes polyhandicapées.

#### **Fiche Action n°21 : « Tenir compte de la vie sexuelle et affective dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées »**

##### **Analyse et actions du groupement**

La vie sexuelle et affective est un axe de progrès et de formation important pour les établissements du groupement. Cette thématique fait l'objet de nombreux questionnements.

#### **Initiative Polycap n°9 :**

Polycap est volontaire pour s'investir sur des projets de recherche de propositions nouvelles sur la question de la vie sexuelle et affective des personnes polyhandicapées.

#### **Fiche Action n°26 : « Organiser des voyages d'études »**

##### **Analyse et initiatives du groupement**

Situés au cœur de la métropole lilloise, les établissements du groupement sont naturellement amenés à se tourner vers leurs voisins belges. De plus, au-delà de cette proximité géographique, la Belgique accueille un grand nombre de personnes polyhandicapées qui se trouvent sans solution en France. Néanmoins, se limiter à la réflexion sur le nombre de places n'est pas suffisant, il faut aussi s'interroger sur les modalités d'accompagnement proposées à l'étranger. Polycap s'est donc montré volontaire pour répondre à l'appel à projets 2017 de la CNSA intitulé « *Et nos voisins européens, comment font-ils ?* » dont une des portes d'entrée concerne le Polyhandicap.

Au-delà de cet appel à projets, Polycap souhaite, par la suite, engager une démarche avec des établissements belges pour favoriser l'échange de pratiques éventuellement par l'intermédiaire de l'Eurométropole *Lille-Kortrijk-Tournai*.

**Initiative Polycap n°10 :**

Afin de se tourner vers ses voisins européens, le groupement Polycap est associé à l'Institut Social de Lille pour répondre à l'appel à projets 2017 de la CNSA intitulé « *Et nos voisins européens, comment font-ils ?* »

## Les autres contributions de Polycap

**Fiche Action n°9** : « *Promouvoir les bonnes pratiques professionnelles dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées et soutenir le questionnement éthique* »

### **Analyse et initiatives du groupement**

Faciliter et promouvoir l'échange de pratiques et un des objectifs fondateurs du groupement Polycap. En effet, l'échange de pratiques permet d'améliorer l'accompagnement des personnes. Il favorise également la fluidification du parcours des personnes en travaillant sur des projets communs, en partageant sur les difficultés rencontrées, en harmonisant les pratiques ou encore en anticipant le changement d'établissement d'un usager. Au sein du groupement, il existe ainsi un groupe d'enseignants, mais également un groupe d'ergothérapeutes. Certains groupes se réunissent avec une thématique de travail dominante (prise en charge de la douleur ou la question l'autorité parentale).

En parallèle, l'une des associations du groupement a mis en œuvre au sein de ses établissements une démarche innovante pour organiser des réunions de réflexion autour des pratiques professionnelles dans un cadre déontologique bien défini. Cette démarche a fait l'objet d'un retour d'expérience auprès des autres entités du groupement.

**Fiche Action n°10** : « *Réaliser un état des lieux des actes d'aide et des actes de soins nécessaires aux personnes polyhandicapées* ».

### **Analyse et actions du groupement**

Certains établissements du groupement effectuent des tableaux de bord « paramédicaux » pour évaluer les actes de soins nécessaires aux personnes polyhandicapées. Il s'agit notamment de comptabiliser ce qui a pu être réalisé par rapport aux prescriptions des professionnels de santé.

Dans le cadre de la refonte de son système d'information et en lien avec le projet de réforme SERAFIN PH, le groupement souhaite développer la comptabilisation des actes de soins ainsi que des activités nécessaires à la réalisation des projets personnalisés des personnes Polyhandicapées.

**Fiche Action n°12** : « *Soutenir les proches aidants et co-construire avec eux* ».

### **Analyse et actions du groupement**

Le groupement encourage la réflexion sur le soutien aux proches aidants. La mise en place de formations communes entre les professionnels et les familles (par exemple sur les formes

alternatives de communication) est une perspective de travail intéressante pour Polycap. Cette démarche nécessite toutefois des moyens supplémentaires qui entrent difficilement dans les circuits de financement de la formation classique (organismes paritaires collecteurs agréés). Dans ce type de démarche, il faut aussi réussir à mobiliser les proches et les familles, notamment en proposant des horaires adaptés ou des formations plus courtes.

### **Fiche Action n°13 : « Favoriser la communication des personnes polyhandicapées »**

#### **Analyse et actions du groupement**

L'accès à la communication des personnes polyhandicapées est un objectif fondamental. Cette question amène une réflexion nécessaire sur les modes de communication alternative, par exemple l'utilisation de la méthode Makaton (forme de langue des signes), mais aussi le développement d'outils innovants liés au numérique.

Sur ce sujet, le groupement a organisé une matinale sur les dispositifs innovants à destination des personnes polyhandicapées le 22 juillet 2016.

Deux expériences réussies ont ainsi été présentées :

- L'orgue Sensoriel, qui est un instrument de musique s'adaptant aux capacités gestuelles particulières des personnes handicapées pour les traduire en musique. Le but étant de recueillir les possibilités expressives de chaque personne.
- La tablette Tobii qui est une tablette PC tactile équipée d'un système de contrôle par le regard. Certains jeunes polyhandicapés privés de communication sont ainsi en capacité de faire des phrases, exprimer leurs émotions, leur refus ou leur volonté sans interprétation de l'adulte. La tablette est un outil pour travailler les apprentissages. La tablette numérique a fait l'objet d'un financement exceptionnel de l'ARS suite à la mobilisation des professionnels.

L'exemple de la tablette manifeste bien la situation actuelle liée à ce type d'outils. Ainsi, quand bien même il constitue une quasi « révolution » pour les usagers, les proches et les professionnels, tous les établissements ne sont pas en mesure d'assumer les coûts importants qui sont associés. Il appartient donc à l'état de se saisir de ces innovations et de favoriser un accès équitable aux établissements, mais aussi aux familles (ou proches).

L'enjeu est aussi de diffuser et de partager les expériences sur ces outils au-delà du cercle d'un établissement ou d'un organisme gestionnaire, par le biais de rencontres telles que celles organisées par Polycap.

## **Fiche Action n°14 : « Favoriser la participation des personnes polyhandicapées aux CVS ».**

### **Analyse et actions du groupement**

La participation des personnes polyhandicapées, mais aussi des proches aidants à la vie de l'établissement est là encore un aspect fondamental, au-delà de la seule question des CVS. Ainsi, ce sujet a représenté un axe d'amélioration potentiel pour le fonctionnement du groupement.

L'objectif est aujourd'hui de favoriser non seulement l'intégration des personnes accompagnées, mais également celle de leur famille dans les différentes réflexions du groupement comme par exemple celle sur l'informatisation du dossier des usagers.

Afin de faciliter ce mode de fonctionnement, en particulier dans les CVS, il convient d'accompagner les établissements sur ces réflexions et de favoriser les retours d'expériences entre les structures notamment grâce aux futurs centres ressources. En effet, bien souvent, une réflexion éthique est aussi nécessaire pour que la participation au CVS ne soit pas limitée à la simple présence de l'utilisateur. Au contraire, il faut que le mode de fonctionnement de l'institution soit adapté, en particulier sur la façon de communiquer les informations et d'organiser les échanges.

## **Fiche Action n°15 : « Permettre aux enfants polyhandicapés d'accéder aux apprentissages et à la scolarisation »**

### **Analyse et actions du groupement**

Après avoir obtenu l'aval des inspecteurs, le groupement a collaboré avec l'éducation nationale afin d'organiser des concertations communes des enseignants de Polycap. Ainsi, grâce à un conseiller pédagogique dédié, 3 concertations ont eu lieu en 2016 et 3 autres ont été planifiées pour 2017 sur des thématiques variées : les besoins en formation, les nouveaux programmes de maternelle, les intelligences multiples ou encore la construction du nombre. Au-delà de ces sujets, il s'agit aussi de permettre aux enseignants du groupement d'analyser les difficultés qu'ils ont rencontrées en échangeant avec des pairs confrontés à des situations proches, souvent liées à la spécificité des publics accompagnés.

L'Éducation Nationale est satisfaite de cette démarche engagée par Polycap et souhaiterait étendre ce fonctionnement à d'autres territoires de la Région Hauts-de-France. En tout état de cause, un retour d'expérience sur le sujet est tout à fait envisageable.

Au-delà de ces temps de concertation, les professionnels ont toujours réaffirmé la nécessité de proposer un réel apprentissage aux personnes Polyhandicapées. Plus que jamais, la présence d'enseignants dans les établissements doit être sacralisée. Or, cet aspect semble plus lié à l'historique de l'établissement plutôt qu'à la typologie du public accueilli.

Ainsi, certains établissements du groupement ont dû se mobiliser pour disposer d'un enseignant dans l'établissement, ou obtenir des temps de présence des enseignants plus importants. Pourtant, au-delà des enseignements prodigués, les enseignants présents favorisent également le développement de l'inclusion en milieu ordinaire et constituent une passerelle entre l'établissement spécialisé et l'Education Nationale.

#### **Fiche Action n°16 : « Poursuivre les apprentissages à l'âge adulte »**

##### **Analyse et actions du groupement**

Le groupement Polycap insiste sur l'importance de l'éducation tout au long de la vie. On observe actuellement une rupture entre l'enfance et l'âge adulte. En effet, les moyens alloués pour l'apprentissage d'un jeune adulte polyhandicapé sont différents par rapport à ceux prévus pour un enfant. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre les moyens suffisants pour développer l'éducabilité tout au long de vie et ne pas résumer l'accompagnement d'un adulte polyhandicapé à une prise en charge médicale. Il faut également être vigilant, en évitant que les activités proposées relèvent plus de l'occupational que de l'éducatif.

#### **Fiche Action n°18 : « Faciliter l'accès des jeunes enfants polyhandicapés aux modes d'accueil de la petite enfance »**

##### **Analyse et initiatives du groupement**

Le groupement Polycap réaffirme la nécessité de faciliter les liens entre les établissements de la petite enfance et les établissements médico-sociaux. Une mesure concrète serait de favoriser les solutions modulables entre les CAMPS et les SESSAD afin d'éviter l'obligation d'être uniquement dans un seul établissement pour des raisons administratives, ce qui freine un passage plus souple d'une structure à l'autre. De manière générale, il faut réussir à favoriser l'éducation et le dépistage précoce des enfants polyhandicapés.

#### **Fiche Action n°19 : « Développer l'accès à la culture des personnes polyhandicapées »**

##### **Analyse et actions du groupement**

L'accès à la culture des personnes polyhandicapées est un objectif important pour Polycap. Ainsi, le groupement favorise la collaboration des établissements sur le sujet. Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS, dans le cadre du programme régional Culture-Santé, deux établissements du groupement se sont associés pour mener un projet commun sur la notion de plongée / contre-plongée. L'objectif est ainsi de favoriser le parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie de l'enfant. Pour ce faire, deux artistes se sont immergés dans les établissements durant 10 semaines et ont mis en place des formes d'interventions très variées.

## **Fiche Action n°20 : « Développer de nouvelles modalités de vacances et de loisirs adaptés aux personnes polyhandicapées »**

### **Analyse et actions du groupement**

Un groupe de professionnels du groupement se réunit actuellement pour organiser une après-midi, fin 2017, sur les loisirs accessibles aux personnes fortement dépendantes, qu'ils soient sportifs, culturels ou artistiques. Cet après-midi sera à destination des usagers, des familles et des professionnels. Il s'agit d'une démarche volontaire qui nécessite du temps et de l'investissement de la part des professionnels. Elle permettra d'ouvrir le champ des possibles sur la question des loisirs aux familles, en dehors des temps d'accueil en établissement.

Enfin, pour rendre les loisirs accessibles, Polycap préconise un changement de paradigme en matière d'accessibilité, en « inversant la norme ». Ainsi, il ne s'agit plus de valoriser un site dédié aux loisirs parce qu'il est accessible, mais plutôt de signaler lorsqu'un site n'est pas accessible aux personnes polyhandicapées.

**La Sauvegarde du Nord**

199/201 rue Colbert

59000 Lille

Tél : 03 20 06 77 50



**L'ANAJI**

55 rue Jean Jaurès

59280 Armentières

Tél : 03 20 44 04 70



**CCAS de la ville de Roubaix**

9/11 rue Pellart

59100 Roubaix

Tél : 03 20 81 57 57



**GAPAS**

Bâtiment D, Rue du Molinel

59700 Marcq en Baroeul

Tél : 03 20 99 50 80

